Zeitschrift: Judaica : Beiträge zum Verstehen des Judentums

Herausgeber: Zürcher Institut für interreligiösen Dialog

Band: 2 (1946)

Artikel: Calvin et les Juifs

Autor: Courvoisier, Jaques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-960750

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Calvin et les Juifs

par prof. Lic. JAQUES COURVOISIER, Genève.

Le sujet vaut-il la peine d'être traîté? De prime abord, deux raisons assez fondamentales incitent à répondre par la négative. Une raison interne: il n'y a pour ainsi dire rien dans l'oeuvre de Calvin qui traîte de la question juive; et une raison externe organiquement liée à la première: la question juive ne se posait pas à Genève au XVIe siècle. Le fait qu'un historien aussi soigneux qu'E. Doumergue ne dise rien à ce sujet, dans les sept volumes de son «Jean Calvin» est significatif.

Les Juifs avaient eu la vie très difficile dans la ville où le réformateur devait poursuivre son oeuvre, au cours du XVe siècle. L'antisémitisme y avait sévi comme partout ailleurs en vertu, entr'autres, de la notion médiévale du «Corpus Christianum» qui, on le sait, tenait les Juifs pour des gens ne pouvant pas faire partie de la société. Le 28 décembre 1490, les Juifs avaient été expulsés de Genève en plein hiver, la responsabilité de cet acte reposant aussi bien sur les conseils de Genève que sur les dignitaires ecclésiastiques. Dans les dix jours, les Juifs et leurs familles avaient dû plier bagage et partir, sous peine de l'indignation de l'évêque et de la confiscation de leurs biens. A partir de ce moment, il n'y a plus de colonie juive à Genève, plus de quartier juif et les maisons de ce qu'on appelait la «Juiverie» furent offertes à qui voulait les louer.

Au XVIe siècle, tout ceci est oublié et on ne parle plus des Juifs. Il n'y a — le fait montre combien la question préoccupait peu les esprits — que la mention, au milieu du siècle, d'une délibération du Conseil qui envisage des droits de passage à appliquer aux Juifs se rendant des Flandres à Venise, et traversant Genève (E. Doumergue: Jean Calvin, Lausanne 1905, t. III, p. 253).

Dans son livre intitulé: «Die Evangelische Christenheit und die Juden». Karlsruhe et Leipzig 1884, t. I (Schriften des Institutum Judaicum, vol. 9), J. F. A. de le Roi signale pourtant comme un «unicum» une lettre de Calvin traîtant ce sujet (p. 44). L'indica-

tion des sources est malheureusement très sommaire et le No de la lettre donné par le Roi (358) ne se rapporte pas à la numérotation des «Calvini opera» de Baum, Cunitz et Reuss. Une recherche faite dans les différentes éditions des lettres de Calvin nous a fait trouver dans les «Epistolae et responsa» de Calvin, éditées à Hanovre en 1597, un opuscule intitulé «Ad quaestiones et obiecta Iudaei cuiusdam», ledit opuscule occupant 17 pages de l'ouvrage et étant classé nous le No 358. Le Roi signale également que Buxtorf a inséré cette «lettre» de Calvin dans sa «Synagoga iudaica». Dans l'édition de 1461 que nous avons sous les yeux, elle figure sans nom d'auteur, et les réponses indiquées comme étant de Calvin dans l'édition des lettres figurent ici comme étant celles d'un «chrétien».

Il semble que ce soit à Théodore de Bèze que l'on doive la classification parmi les lettres de ce qui est en réalité un traité. Les auteurs des «Calvini opera» ne s'y sont pas trompés et ont remis ces quelques pages à leur place en les insérant parmi les petits traités théologiques, soit au t. IX, pp. 657—674.

Il faut donc parler ici non d'une lettre, comme le fait le Roi, mais bien d'un traîté.

Le dit traîté est d'ailleurs assez étrange, et présente extérieurement tout au moins deux particularités: il n'est pas daté et il est anonyme quant au destinataire: «Iudaei cuiusdam». Dans les différentes éditions que nous avons eu sous les yeux, et après avoir recherché de qui il pouvait s'agir, nous n'avons pu aboutir jusqu'ici à aucun résultat à ce propos. La chose vaut d'être signalée car en général, on connait les dates et les destinataires des traîtés écrits par le réformateur. Le titre même du traîté nous est donc déjà une indication que Calvin ne doit pas avoir eu en vue un personnage quelconque, ou quelques personnages bien définis, lorsqu'il écrivit ces questions et réponses.

Si l'on se penche sur l'opuscule lui même, dont le Roi dit avec pertinence que les réponses de Calvin y sont «aussi claires que décisives» (p. 44), on est frappé de son caractère académique. Il comporte 23 questions posées par un Juif quelconque, et autant de réponses de Calvin. Mais pour la plupart, pour ne pas dire pour leur totalité, ces questions auraient pu être posées par n'importe quel adversaire de la foi cherchant à embarrasser les Chrétiens en leur montrant que ce qu'ils croient repose sur un tissu de contradictions et que le Nouveau Testament est loin d'accomplir ce que dit l'Ancien, bien au contraire. La méthode a été reprise avec un certain succès au XVIIIe siècle et quelques unes de ces «colles» bibliques pourraient se retrouver, avec l'ironie en plus, chez bien des critiques de ce temps. Qu'on en juge: Si Jésus est Dieu, pourquoi s'appelle-t-il «fils de l'homme», alors que «Dieu n'est pas un homme pour mentir» (Nb. 23/19), et que David nous exhorte «à ne pas nous confier aux fils des hommes» (Ps. 146/3)? (Qn. 3). Pourquoi les Chrétiens s'affligent ils au jour de la crucifixion de leur maître alors que cette crucifixion les sauve de la gehenne? (Qn. 5). Comment, lorsqu'Esaïe (9/6) parle d'une paix qui n'aura pas de fin, Jésus dit-il qu'il n'est pas venu apporter la paix mais l'épée? (Qn. 8). Pourquoi Jésus est il comparé à Jonas qui resta trois jours et trois nuits dans le ventre du poisson alors que Jésus fut en terre trois jours et deux nuits? (Qn. 10). Dieu dit qu'un homme ne peut le voir et vivre (Ex .33/20) et Jésus est devenu homme afin que les hommes le vissent? (Qn. 11). A propos de la Cène, le Juif à qui l'on prête les questions pose le dilemme suivant: ou Jésus coupe un morceau de sa chair pour le donner à ses disciples, ou son corps est composé de pain et de vin (Qn. 16). La prière à Gethsémané est l'occasion d'une question: «Non ma volonté, mais ta volonté»? Si le Père et le Fils sont un, leur volonté est une elle aussi, alors que signifie cette prière? (Qn. 18). Si Jésus s'est livré à la mort lui même, pourquoi dit on que Judas l'a trahi? (Qn. 22).

Toutes questions auxquelles Calvin répond avec pertinence et clarté, mais qui ne semblent pas toucher la question vitale pour les Juifs, le fait de leur existence traquée et pourchassée. Seule la dernière question évoque le problème angoissant pour eux: Si c'est à cause de Jésus que nous sommes en exil... qu'en est il du «Père, pardonne leur, car ils ne savent ce qu'il font»? Si vraiment le Père et le Fils sont un et que la volonté de l'un est

celle de l'autre, cette iniquité qu'est la crucifixion est certainement pardonnée (Qn 23)!

Et c'est là que, selon la dernière réponse du traîté, dont le Roi dit qu'elle renvoie les Juifs sommairement et avec rudesse, sans la moindre sympathie pour eux, le réformateur conclut: «meretur eorum perdita obstinatio et indomabilis, ut immensa miseriarum congerie sine fine et modo oppressi, omnes exhilarent suis malis, nemo autem eorum misereatur».

Le même son de cloche retentit dans d'autres ouvrages du réformateur. Le jugements durs et qui semblent exempts de charité se succèdent sous sa plume. Les Juifs sont des gens «qui ne savent pas même les premiers éléments de quelque science que ce soit», qui sont «si audacieux que de quelque chose de quoi il soit question, jamais ils ne doutent de rien» (Com. Ps. 103/4). «Ce leur est une chose ordinaire de controuver des bourdes et choses inconnues, et falsifier toute l'Ecriture par leurs méchantes gloses» (Com. Ps. 136/13). Il est souvent difficile, d'ailleurs, de savoir si Calvin a en vue les Juifs d'autrefois ou ceux d'aujourd'hui, pourtant, dans son commentaire d'Actes 17/3, il dit clairement qu'en ce temps là, «ils n'étaient encore si stupides ne si impudents comme ils sont aujourd'hui»; à ce propos, il les traîte de «chiens» et évoque la «malice» avec laquelle «ils déchirent et corrompent tant d'autres passages de l'Ecriture... il y a aujourd'hui un voile mis sur leurs coeurs (II Cor. 3/15) en sorte qu'ils ne voient en pleine lumière, non plus que les taupes».

Mais l'antisémitisme de Calvin, si l'on peut employer ce grand mot, a pour fondement des raisons purement théologiques et n'a rien à voir avec l'antisémitisme courant que nous connaissons. C'est parceque «toute leur étude est de dépouiller Jésus crucifié de ses armoiries, de peur que Christ n'apparaisse rédempteur» (Com. Ps. 22/17), et non parcequ'ils sont âpres au gain, insupportables dans la société ou antipathiques en général, que Calvin les traîts si durement. Il en a au Juif adversaire de la croix du Christ, au Juif en tant qu'il ne veut pas écouter la parole de Dieu accomplie en Jésus Christ, non au Juif pris en lui même. L'ire de

Calvin est en raison directe de ce que les Juifs sont le peuple choisi qui n'a rien voulu savoir et ne veut encore rien savoir du salut de Dieu car, il le remarque, ce sont des gens que Dieu a préférés aux autres (Com. Ez. 15/6). Toute espérance à leur sujet ne doit d'ailleurs pas être abandonnée, car si grand que soit leur péché, la nouvelle alliance consistera justement dans la rémission gratuite de leurs péchés (Com. Rom. 11/27). Il ne faut donc pas que les Juifs «soient en mépris et dédain aux Gentils» (Com. Rom. 11/28). Calvin se contredit il lui-même? Non: S'il traîte durement le Juif adversaire de la foi qui, selon ce qu'il en dit dans son traité, pose des questions captieuses et stupides et cherche à ébranler la foi des croyants, il constate qu'il ne doit pas mépriser le Juif *en soi*, si l'on peut se permettre cette expression, puisque Dieu dit que par la foi en Christ, les Juifs seront réconciliés comme les autres (Com. Rom. 11/32, Eph. 2/14).

Le Roi n'a pas fait ici une distinction qui, à notre sens, s'impose, et découle du traité qu'il signale, comme de l'oeuvre de Calvin en général. Il y a Juif et Juif, pour Calvin. Il y a le Juif malheureux et traqué, marqué au moyen âge de la célèbre rouelle: celui là a été expulsé de Genève et Calvin ne le connait pas; et il y a le Juif raisonneur dont les idées et les écrits ont pu parvenir au réformateur, et ce sont ces idées que Calvin combat, c'est ce Juif là qu'il traîte si rudement. Il ne le traîte d'ailleurs pas autrement que les autres adversaires de la foi non juifs. Pensons à la manière avec laquelle il écrit à l'adresse des papistes, de certains dignitaires ou docteurs de l'Eglise romaine, ou encore à ses jugements à l'égard d'un Servet ou d'un Castellion, et l'on verra qu'il n'y a pas de différence entre les uns et les autres quant à la manière dont il les traite.

Sur son lit de mort, Calvin a pu se rendre ce témoignage qu'il n'avait jamais rien fait par haine à l'égard de quiconque, mais qu'il avait toujours cherché la gloire de Dieu. Il serait donc tout à fait faux de faire de lui une sorte d'antisémite au sens qu'a ce terme aujourd'hui, comme nous croyons l'avoir montré. Si ses jugements ont manqué de charité, ce qui est notoire dans certains

cas, cela ne tient donc pas à la manière dont il aurait envisagé la «question juive».

Si l'on veut aujourd'hui chercher l'aide de Calvin pour traîter cette question, il faut la chercher dans l'ensemble de sa pensée théologique, et non dans les quelques passages où il parle des Juifs. Pour ces derniers, l'étude à laquelle nous nous sommes livrés confirme l'impression que nous avions au début de ce travail. Pour étudier la question juive au XVIe siècle, il faut chercher ailleurs que chez Calvin; et ce que Calvin dit des Juifs n'est pas d'un grand intérêt à ce sujet.